

LES FRIPOUILLES



Projet pédagogique

Accueil de loisirs « LES FRIPOUILLES »

18 rue des groseilliers 89360 Flogny la chapelle

Tél : 07.85.68.92.16

Directeur M.BELBACHIR SAMIR

Introduction :

Qu'est-ce un projet pédagogique et qu'est-ce un projet éducatif ?

Définition

Le projet pédagogique

Le projet pédagogique est un document rédigé par le directeur (ou l'équipe de direction) du séjour. Il définira les objectifs spécifiques à ce séjour, en lien avec le projet éducatif. Pour atteindre ces objectifs, il précisera quels moyens l'équipe se donnera. (organisation des différents moments de la journée, aménagement de l'espace, travail de l'équipe) (ou plutôt des équipes : équipe de direction, équipe technique, équipe d'animation, relation avec les familles...)

A la différence du projet éducatif, ce projet sera spécifique à un séjour donné, à un moment donné, à une équipe donnée.

Le projet éducatif

Il est élaboré par l'organisateur. Il présentera ses finalités éducatives, c'est-à-dire ce qu'il souhaite concernant l'accueil et l'éducation des enfants, ou d'une façon générale du public accueilli. Il développera ses conceptions éducatives et politiques.

Il précisera quel(s) type(s) d'accueil ils comptent mettre en place et avec quels moyens.

Le projet éducatif va concerner l'ensemble des séjours organisés. Il est généralement rédigé pour plusieurs années, même si certains organisateurs le réactualisent régulièrement.

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales instituée par la loi de décembre 2010, la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne a été créée le 1 janvier 2014 suite à la fusion des intercommunalités d'Ancy-le-Franc et Tonnerre.

Par la suite, la compétence gestion des accueils de loisirs (ALSH) sur l'ensemble du Tonnerrois en Bourgogne a été prise au 1 juillet 2014. Elle vise à mettre en place un fonctionnement cohérent entre les ALSH (associatifs ou municipaux) qui proposent des activités variées et développent de nouvelles actions pour les jeunes de 3 à 17 ans.

1) Présentation

a) Composition de l'équipe d'encadrement

L'organisateur :

L'accueil de loisirs sans hébergement est représenté par :

LA Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne

Le Sémaphore – 2 Avenue de la Gare – 89700 TONNERRE

Site Internet : www.letonnerroisenbourgogne.fr

L'équipe se compose d'un directeur, M.BELBACHIR Samir et d'une directrice adjointe.

En période de forte affluence, nous faisons appel à des animateurs vacataires soucieux du respect du projet éducatif et du projet pédagogique.

Le directeur

Il est responsable au regard de la loi. Il veillera donc à la bonne application des règles de sécurité, d'hygiène et de moralité.

Il anime l'équipe d'animation et en assure la formation.

Le directeur adjoint

Il seconde le directeur dans toutes les tâches de la gestion des accueils et remplace celui-ci en cas d'absence.

Les animateurs

Ils sont placés sous l'autorité du directeur. Ils ont un rôle primordiale auprès des enfants. Ils sont garants et porteurs des orientations du projet pédagogique. Ils s'impliquent dans le fonctionnement globale des accueils. Ils assurent la sécurité physique et morale des enfants particulièrement au cours des activités.

b) Environnement et équipement

L'accueil de loisirs est situé dans les locaux de école primaire de la commune de Flogny la chapelle.

Les fripouilles vous accueillent dans une structure agréable et chaleureuse. La structure accueille des enfants de 3 à 6 ans, de 6 à 12 ans et de 12 à 13 ans. Le centre dispose de plusieurs salles adaptées pour recevoir les différents groupes où de nombreuses activités et jouets sont proposés aux enfants. Un grand espace extérieur permet également la pratique d'activités.

Les locaux alloués à l'accueil de loisirs se composent de :

- un réfectoire-cuisine
- une cours de récréation,
- 4 salles d'activités,
- 1 salle informatique,
- 2 blocs sanitaires,
- 1 dortoir.

L'aménagement des salles permet un accès autonome. Différents coins sont mis en place pour faciliter les activités : coin calme avec livres, coins jeux, tables pour les activités,.....

La commune possède des équipements culturels adaptés :

- Une bibliothèque municipale

Elle dispose aussi de différents équipements sportifs qui sont à la disposition de l'accueil de loisirs :

- 1 stade de football,
- 1 gymnase
- Et un parc avec aires de jeux

L'assistant sanitaire :

Un cahier d'infirmerie est conservé avec les pharmacies de l'accueil, afin de consigner tous les soins apportés aux enfants. C'est un animateur titulaire de l'A.F.P.S. qui en est référent . Elle intervient par une action de prévention dans tous les domaines de la vie collective (rythme de vie, repas, préparation des activités ...) et veille à la santé physique et morale des enfants. Elle réalise les soins élémentaires, administre les traitements prescrits par le médecin local ou traitant.

2) Cadre pédagogique

a) Projet éducatif

Les enfants et les jeunes sont des adultes en devenir. Accueillir ces enfants et jeunes hors de leur espace familial, c'est créer pour eux un lieu avec des repères et en garantissant une sécurité affective morale et psychologique tout en développant leur autonomie, leur sens de la citoyenneté et de la solidarité. L'épanouissement de l'enfant, tant physique que psychologique, est au cœur des préoccupations de la structure. Toutes les activités proposées sont basées sur les principes du jeu et du loisir.

Les valeurs fortes véhiculées :

La citoyenneté : c'est l'apprentissage de la vie en société, la connaissance et le respect de l'autre et de l'environnement et la création de liens de solidarité

La démocratie : c'est le droit à la différence, à la parole et à la participation. Ce droit donné à l'enfant et au jeune lui permet de se sentir acteur.

Les objectifs du projet éducatif :

- A. *Contribuer à l'épanouissement de l'enfant ou du jeune*
- B. *Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant ou du jeune en mettant en œuvre une démarche de projets participatifs*
- C. *Amener l'enfant ou le jeune à découvrir des pratiques variées attractives et favoriser l'acquisition de savoirs techniques*
- D. *Sensibiliser au « vivre ensemble » et contribuer à l'intégration de l'enfant ou du jeune dans la société*
- E. *Favoriser une prise de conscience environnementale*
- F. *Encourager l'implication des parents et agir dans le cadre d'une éducation partagée.*

La Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne souhaite associer systématiquement les parents aux actions éducatives mises en place et affiche clairement que la structure n'est pas seulement un mode de garde. Les familles sont accueillies pour les formalités administratives et reçoivent un règlement intérieur qu'elles doivent signer auprès du permanent du centre. Elles doivent prévoir la venue de leur enfant par réservation d'accueil mensuelle. Elles sont invitées à des journées portes ouvertes, fêtes, etc...

Elles sont sollicitées pour la récupération de matériaux : laine, carton, tissus, etc...

Elles sont sollicitées pour toutes autorisations (sorties, veillées...)

Elles sont informées en cas de difficultés avec leur enfant et sollicitées pour rappeler à celui-ci la démarche ou le fonctionnement de la structure.

b) Objectifs pédagogiques

Les besoins des enfants se situent dans un cadre déterminé dans la convention internationale des droits de l'enfant. La Convention internationale des droits de l'enfant adoptée par les Nations Unies s'articule en trois parties comprenant au total 54 articles. Tous ces articles portant sur les droits de l'enfant sont précédés d'un préambule replaçant les droits des enfants dans la filiation de la Déclaration des droits de l'homme.

Cette convention s'articule autour de 6 axes:

- Droit à l'éducation
- Droit à la famille
- Droit à l'expression
- Droit à la protection
- Droit à la santé
- Droit d'exister

La journée internationale des droits des enfants est fixée au 20 Novembre.

Notre projet sera fixé autour de 3 objectifs centraux :

- ***Acquisition progressive de l'autonomie***
- ***Favoriser la socialisation.***
- ***Initier l'enfant au respect de l'environnement***

Ces 3 axes de travail sont déclinés et précisés selon plusieurs objectifs opérationnels

1. Objectif général : Acquisition progressive de l'autonomie

a) Objectif opérationnel : respecter les rythmes individuels des enfants

Nous savons que chaque enfant a un rythme de vie spécifique (temps de sommeil, de repos, d'activités...) dans les activités proposées, l'équipe d'animation s'efforce de proposer des activités répondant au rythme de chacun. (projet d'éveil musical, projet droit des enfants, ateliers spécifiques...)

b) Objectif opérationnel : favoriser l'autonomie

Le désir de chaque enfant est de grandir pour devenir adulte dans le sens d'être autonome.

L'autonomie se construit petit à petit. Il n'y a pas d'âge où l'on devient autonome. L'autonomie chez l'enfant est un processus long qui conduit à des prises de décision, à amener chaque enfant à formuler des choix qu'il est en capacité de faire ou non. (projets, grands jeux, projet développement durable...)

c) Objectif opérationnel : prendre en compte chaque enfant comme un individu à part entière

Afin de mener à bien cet objectif, il est impératif qu'il règne un climat de confiance absolue entre les animateurs et les enfants. Nous prenons en compte que chaque enfant a son histoire personnelle (histoire familiale, migration, relations sociales, environnement...)

2. Objectif général : Favoriser la socialisation

a) Objectif opérationnel : permettre à chaque enfant de se construire des repères

Aller les un vers les autres afin de mieux se connaître. Aider l'enfant à se situer et à avoir une juste place au sein d'un groupe. (Projet de découverte des cultures du monde....)

b) Objectif opérationnel : rendre les enfants acteurs de leurs loisirs

Aider les enfants à se construire. Faire et travailler ensemble autour d'un projet où chacun peut trouver sa place. Mettre en place des activités avec des notions de partage, d'entraide et de solidarité. Les enfants prennent part dans l'organisation et dans le choix des activités proposées.

c) Objectif opérationnel : permettre aux enfants de découvrir et pratiquer des activités

Nous diversifions au maximum le choix des activités afin de répondre au mieux possible aux besoins de chacun.

3. Objectif général : Initier l'enfant au respect de l'environnement

L'éducation à l'environnement est nécessaire pour les adultes de demain car ce sont nos enfants qui devront protéger leur environnement. Une prise de conscience est en train de se mettre en place et il faut être préparé à agir, aussi pour cela, il faut connaître et pouvoir en parler. La question de l'environnement est omniprésente dans nos vies encore plus en ces temps de réchauffement climatique.

a) Objectif opérationnel : sensibiliser à la protection de l'environnement

Pour comprendre la nécessité de la protection de l'environnement, enjeu de société, il appartient à l'ALSH de :

- Sensibiliser l'enfant au développement durable et à l'écologie
- Amener l'enfant à respecter et protéger l'environnement
- Découvrir les richesses naturelles de son territoire.
- Privilégier le « réemploi » plutôt que l'achat.

c) Objectif opérationnel : Favoriser la découverte de la nature :

Nous essayons de privilégier avant tout la pratique de terrain et l'expérimentation afin que l'enfant soit acteur de sa découverte pour mieux l'assimiler et se l'approprier :

- En permettant de participer à des activités de pleine nature
- En permettant de participer à des activités physiques extérieures
- En permettant d'exprimer ses représentations sur les différents sujets abordés
- En proposant des activités autonomes dans un milieu nature

3) Les temps d'accueils :

Il ne s'agit pas d'une simple « garderie », mais d'un lieu de vie et d'enrichissement, où le respect du rythme de vie de l'enfant est prioritaire.

a) LE PERISCOLAIRE

Ces accueils se déclinent en trois temps : accueil du matin avant la classe, l'accueil du soir après la classe, l'accueil sur le temps de la pause méridienne. Les familles inscrivent leurs enfants au centre pour l'accueil du matin et du soir. Les inscriptions aux activités périscolaires ainsi qu'à la pause méridienne se font à la semaine. Les familles choisissent le ou les jours qui leurs conviennent.

- l'accueil du matin entre 7h30 et 8h30 :

L'enfant est accueilli au centre dans les locaux de l'école entre 07h30 et 08h30. Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont ensuite conduits à l'école dès 08h20. Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées aux enfants. Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée, afin de respecter son rythme.

Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

Ce qui est proposé aux enfants : jeux ludiques (jeux de société, cartes, jeux de construction), lecture, jeux extérieurs si beau temps. Les enfants ont également la possibilité de se reposer sur des tapis ou coussins.

Ce qui est recherché par l'équipe : ***un accueil en douceur*** où l'enfant est libre d'évoluer selon ses envies. L'accueil et les propositions sont individualisés pour permettre à l'enfant de se réveiller selon son rythme.

- la pause méridienne entre 12h et 14h :

L'accueil des enfants pendant la pause méridienne est organisé selon deux temps différents : un temps d'animation et un temps de repas. A l'heure actuelle, un seul service est organisé, pour les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire. On comptabilise environ 60 enfants qui déjeunent tous les midis au restaurant scolaire.

Les animateurs encadrent le moment du repas et déjeunent avec les enfants. Cela permet d'avoir des relations privilégiées avec les enfants et par la même occasion, les animateurs incitent à l'autonomie. Sauf contre-indication médicale, les enfants goûtent et découvrent tous les plats, proposés et servis à table. Le temps du repas est un moment éducatif à part entière et le déroulement doit obligatoirement se faire dans le calme.

Le temps de la pause méridienne est un temps de jeux « libres ». Les enfants ont à leurs disposition des jeux de société et de construction, des coloriages, la bibliothèque, le coin détente..., sous la surveillance des animateurs.

Ce qui est proposé aux enfants : jeux extérieurs, jeux ludiques (jeux de société, cartes, jeux de construction).

Ce qui est recherché par l'équipe : ce temps doit être **une pause agréable** permettant à l'enfant de se détendre.

- l'accueil du soir :

C'est la fin de la journée, les enfants sont fatigués et peu enclins à se concentrer. Le goûter est une coupure et une détente entre la fin des activités imposées et le temps de loisirs. Les responsables de l'accueil rechercheront un équilibre entre la gestion collective du groupe, son contrôle et l'expression des besoins individuels des enfants. La détente et le repos seront privilégiés avant de proposer des activités. Ces activités seront orientées vers le jeu et le loisir.

Les temps d'accueil du soir sont aménagés en fonction des nouveaux horaires scolaire. En effet, les lundis, mardis, jeudis et vendredis l'accueil se fait de 16h 30 à 18h30. Cet accueil est fractionné en 3 temps. A la fin de chaque temps d'accueil les parents auront la possibilité de récupérer leurs enfants.

Le 1^{er} temps sera celui du goûter qui se déroulera jusqu'à 17h. Les enfants auront l'occasion de le préparer, de le servir, de le déguster et de le débarrasser si besoin. Pendant ce temps, seront également proposées aux enfants divers espaces dans lesquels différents choix tels que lecture, puzzle, dessins ou encore jeux éducatifs sur ordinateur adaptés à tous les âges seront mis à disposition.

(Un espace est mis à disposition des écoliers souhaitant réviser leurs leçons au calme. Les devoirs sont faits de façon autonome par les enfants et sur la base du volontariat).

Dans le 2^{ème} temps qui se déroule de 17h à 18h, les animateurs proposeront aux enfants des animations et des projets d'activités.

Enfin dans ce dernier temps de 18 à 18h30, les enfants profiteront d'un temps libre et pourront solliciter les animateurs pour une éventuelle demande tel que des jeux ou encore une lecture.

Ce qui est proposé aux enfants : jeux de ballon, grands jeux, jeux sportifs, éveil psychomoteur, jeux en libre accès (jeux de société, poupées, voitures, légo...), activités calmes (contes, lecture, dessin). Les enfants découvrent plusieurs activités sur l'année, par périodes de 6 à 9 semaines qui s'intègrent dans des thématiques.

Ce qui est recherché par l'équipe : Permettre à l'enfant d'avoir le choix et de passer un moment de plaisir en ayant accès à des **activités ludiques et de détente**. Lui permettre également de « ne rien faire » ou d'être au calme. **Favoriser les temps d'échanges et de discussions avec l'enfant**. Mais aussi de lui permettre de découvrir un panel d'activités ludiques et variées, favoriser un accès égal de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et aux loisirs éducatifs.

Le repas est pris entre 12h et 13h30 et le goûter entre 16h30 et 17h. Ce moment doit être considéré comme un moment convivial. Chacun est invité à goûter les aliments. Afin de responsabiliser les enfants, ils participent à la mise en place des tables. L'équipe d'animation souhaite que le repas soit aussi un moment d'éducation à la santé (soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibrer).

B) CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE :

Ensemble d'actions collectives visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas dans leur environnement familial ou social.

Ces actions :

- Ont lieu en dehors des temps de l'école.
- Sont centrées sur la pédagogie du détour et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.

Objectif : Lutter contre l'échec scolaire :

- Donner aux enfants l'envie d'apprendre, renforcer leur confiance dans leurs capacités de réussite
- acquérir une meilleure organisation dans le travail
- gagner en autonomie
- accompagner les parents dans la scolarité de leur(s) enfant(s).

Quels élèves? : 10 à 12 élèves de CE2, CM1et CM2 en difficultés

Horaires /jours : 1 groupe 2 fois par semaine les mardis et jeudis de 16h 30 à 17h30

Personnels impliqués : Les enseignants, les parents et l'animateur du projet.

Inscriptions : L'équipe enseignante est un acteur primordial et un partenaire de choix pour le bon suivi de l'enfant. Seuls et exclusivement Les professeurs d'école repèrent les enfants selon différents critères.

Combien de temps : L'élève est amené à rester toute l'année dans ce dispositif. Sauf exception, l'animateur et/ou l'enseignant pourra décider du maintien ou pas d'un élève.

Le projet se base uniquement sur une aide pour les élèves en difficulté.

L'idée consiste à repérer très rapidement les élèves en difficulté et leur permettre de disposer des conditions favorables pour faire leurs devoirs et apprendre leurs leçons : espace pour travailler, outils, aide...

Cinq objectifs sont particulièrement envisagés :

- Aider les jeunes à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir,
- Elargir leurs centres d'intérêt, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de l'environnement proche,
- Valoriser leurs acquis pour renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective,
- Permettre aux élèves d'apprendre leurs leçons (contextualisation, mise en lien avec le déjà vu, reformulation, mémorisation)
- Renforcer le lien avec les parents.

Le projet C.L.A.S. doit développer de manière cumulative (Enfant/Parents/Ecole) :

1. Un axe d'intervention auprès des enfants :

- Leur fournir des méthodes et des approches susceptibles de faciliter l'acquisition des savoirs et de développer leur autonomie
- Elargir leurs centres d'intérêt et de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources de l'environnement proche
- Mettre en valeur leurs compétences et leurs acquis.

2. Un axe d'intervention auprès et avec les parents :

- Les soutenir et les renforcer dans leur rôle
- Les aider à reprendre confiance dans leur rôle de parent
- Les soutenir dans leur effort d'information et leur relation à l'école

3. Un axe de concertation et de coordination avec l'école :

- Etablir une collaboration avec l'école tout au long du projet (élaboration, repérage des enfants, tout au long de l'année, bilan)

Contenu des séances :

- une aide scolaire et méthodologique mais pas uniquement...
- des apports culturels nécessaires à l'épanouissement, l'enrichissement, et à la réussite scolaire de l'enfant.
- Exemples : atelier cuisine, atelier théâtre, atelier de fabrication,...pour des liens avec les matières scolaires et apprendre à gérer ses émotions et du jeu...

Il y a pas de d'obligation de terminer les devoirs, la pédagogie est axée sur l'acquisition d'une méthodologie de travail et sur l'aide à la compréhension.

Trois séquencements sont prévus :

- Récréatif : goûter, animation, jeu éducatif
- studieux : aide aux devoirs, aux leçons, soutien méthodologique
- créatif : enfant acteur

L'organisation et la thématique des ateliers seront mise en place par cycle de vacances à vacances. Il peut cependant être envisagé de mixer l'aide aux devoirs et l'atelier sur une seule séance.

C) extra-scolaire :

- **L'accueil du mercredi**

Le centre de loisirs « les Fripouilles » organise les accueils de loisirs les mercredis. Ces accueils de loisirs représentent un des principaux lieux de socialisation des enfants en dehors du temps scolaire. Les objectifs sont surtout d'offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de vie en collectivité. Il s'agit également de développer la découverte et la pratique de différentes activités socio-culturelles.

- **L'accueil des petites vacances et vacances d'été**

Pendant les vacances scolaires, un accueil des enfants est organisé par le centre de loisirs. Il se fait sur inscription à la semaine ou en journée avec ou sans repas. Sur chaque période de vacances, un thème est défini et décliné autour d'activités ludiques par les animateurs. Une sortie à la journée peut également être proposée sur chaque période.

La journée type pendant les vacances :

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h. L'organisation de la journée se passe de la manière suivante :

Journée type :

7h30-9h : Temps d'accueil du matin et préparation de la journée

9h30 : Répartition des enfants dans leur groupe

9h45-10h : Début des activités

11h45-12h15:Rangement.Aide dans la mise en place des couverts pour le repas. Temps calme. Passage aux toilettes et lavage des mains

12h15-13h: Repas

13h-14h : Passage aux toilettes et lavage des mains. Temps libre pour les enfants

14h-16h : Reprise des activités

16h-16h15 : Rangement. Temps calme. Passage aux toilettes et lavage des mains

16h15 : Goûter

16h45 : bilan, chants, jeux

17h30-18h : Temps d'accueil du soir

D) Le départ des enfants :

Les parents récupèrent leur(s) enfant(s) dès la fin du temps d'accueil, sauf autorisation particulière. Les enfants et leurs animateurs seront dans la salle d'accueil habituelle. Ces derniers sont responsables du départ de chaque enfant du groupe. Il doit vérifier l'identité des personnes venant chercher les enfants et noter l'heure de départ sur le listing de présence. L'accueil des familles le soir est aussi important que celui du matin. Chaque animateur doit être disponible pour répondre aux diverses questions des parents.

E) L'assistant sanitaire :

Un cahier d'infirmerie est conservé avec les pharmacies de l'accueil, afin de consigner tous les soins apportés aux enfants. C'est un animateur titulaire de l'A.F.P.S. qui en est référent . Elle intervient par une action de prévention dans tous les domaines de la vie collective (rythme de vie, repas, préparation des activités ...) et veille à la santé physique et morale des enfants. Elle réalise les soins élémentaires, administre les traitements prescrits par le médecin local ou traitant.

4) Evaluation

Nous ne sommes pas en milieu scolaire, l'évaluation n'est pas faite pour noter mais elle est là pour permettre d'évoluer dans son parcours et pour aider à évaluer et à comprendre nos erreurs. C'est une évaluation formative qu'il faut comprendre comme un outil de dialogue, d'écoute et de motivation.

a) Evaluation du projet pédagogique

Il est difficile de savoir si les objectifs sont atteints. Mais nous pouvons dégager quelques repères en terme de capacité, l'enfant sera capable de :

- Choisir ses activités en fonction de ses goûts
- S'exprimer et s'épanouir au sein du collectif
- Se respecter et respecter les autres
- Respecter le matériel et les locaux
- S'impliquer dans l'organisation du groupe
- S'ouvrir à l'extérieur

L'écoute et l'observation sont de bons indicateurs (comportement des enfants par exemple).

Régulièrement un temps devra être pris pour évaluer la pertinence et le résultat des actions entreprises. Les résultats de cette évaluation peuvent impliquer de reconsidérer le projet et son application.

Répondre aux différents besoins d'accueil

- . *Des familles ont-elles manifesté le besoin d'élargir le temps d'accueil ?*
- . *Y a-t-il des enfants durant toute la durée de l'accueil ?*
- . *Quel est le taux de fréquentation demi-heure par demi-heure ?*

Assurer la sécurité du public accueilli

- . *Les quotas fixés par la D.D.C.S.P.P. sont-ils respectés ?*
- . *Combien déplore-t-on d'accident durant l'accueil ?*
- . *Tous les enfants sont-ils systématiquement sous la surveillance visuelle d'un animateur ?*

Respecter le rythme de chaque enfant

- . *Les enfants ont-ils la possibilité de se dépenser ? De rester dans le calme ?*
- . *Y a-t-il un outil visuel pour comprendre les différents temps de l'accueil ?*

Favoriser l'apprentissage du « vivre ensemble »

- . *Quelles activités liées à l'écologie ont été entreprises ?*
- . *Les enfants sont-ils capables de définir ce qu'est le respect ?*
- . *Les règles de vie ont-elles été énoncées par les enfants ?*
- . *Les règles de vie sont-elles affichées ?*
- . *Combien d'enfants sont visiblement mal à l'aise aux accueils, pleurent le matin ?*

Favoriser l'acquisition de l'autonomie

- . *Combien d'enfants demandent de l'aide pour s'habiller ?*
- . *Qui nettoie les tables après le goûter ?*
- . *Combien d'activités encadrées ont-été initiées par les enfants ?*
- . *Les enfants sont-ils force de proposition pour aménager l'espace ?*

Associer les parents au projet et renforcer les liens avec les familles

- . *Combien de parents ne connaissent pas les animateurs par leur prénom ?*
- . *Combien de parents ont fait des propositions liées au fonctionnement ?*

b) Evaluation de l'équipe d'animation

Des bilans de sessions sont systématiquement mis en oeuvre. Toutefois, des réunions ponctuelles peuvent avoir lieu quand l'équipe de direction en ressent la nécessité.

Nos bilans sont divisés en deux parties :

- le bilan pédagogique
- le bilan logistique

Dans le bilan pédagogique, nous faisons un point sur les relations enfants/enfants ; animateurs/enfants ; le groupe ; relations animateurs/animateurs ; relations animateurs/direction.

Puis, nous abordons les objectifs du projet pédagogique afin de savoir comment ils ont été mis en oeuvre, quelles difficultés l'équipe d'animation a-t-elle pu rencontrer ?, ...

Dans le bilan logistique, nous abordons les points liés au transport, au repas, à l'entretien des locaux, au matériel, aux prestataires de services, ...

D'autre part, une évaluation quantitative est faite à chaque fin de session.

En terme d'évaluation, nous privilégions aussi les stagiaires que nous pouvons accueillir sur le centre.

5) La communication :

La communication de l'accueil de loisirs est l'affaire du directeur et de son équipe ainsi que de l'organisateur. Les familles sont sensibilisées et informées à travers divers supports (affiches, tracts, plaquettes et site internet).

La presse locale est informée des activités de l'accueil et des articles sont régulièrement publiés pour informer la population.

Conclusion :

Parce que jouer est pour l'enfant **un besoin fondamental**, la conception de nos activités est envisagée sous la notion de « jouer » sous différents aspects :

- Laisser jouer : L'animateur n'intervient pas dans le jeu des enfants, mais il reste présent et disponible. Il laisse ainsi les enfants choisir et organiser leur activité.
- Faire jouer : L'animateur est le meneur de jeu, l'arbitre ou le démonstrateur... Cette attitude lui permet de faire découvrir des jeux à règles complexes, de réguler les relations par son arbitrage, de réunir un groupe autour d'une activité commune.
- Donner à jouer : L'animateur aménage un espace, rassemble du matériel, propose des situations de jeu.
- Jouer avec : L'animateur est alors un participant comme les autres, partenaire ou adversaire. Son rôle dans le jeu évoluera selon les règles communes.

Il est à noter que dans tout projet d'animation, l'animateur est le moteur de l'activité.